

Assemblée générale de l'Association PairAddicto

Procès-verbal

Date et heure : le 12 février 2023 à 10 h 30

Lieu : Chemin des Saules 28, 2022 Bevaix

Présent·e·s : Marie-Claude Blaser, Nicole Bonvin, Arielle Porret, José Bonvin, Dominique Bourgeois, Vincent Riesen, Jean-Jacques Tritten

Excusée : Laetitia Lopez

Présidence : José Bonvin

Prise du PV : Arielle Porret

1. Accueil et tour de table de présentation

José Bonvin ouvre la séance et remercie chacune et chacun de leur présence. Il rappelle la genèse de l'association. Il propose un tour de table de présentation.

2. Approbation de l'ordre du jour

Un point est ajouté : fixation des cotisations comme point 6. L'ordre du jour est adopté avec la modification.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 3 janvier 2022

Le PV est approuvé.

4. Démissions, admissions

Démissions : José Bonvin et Arielle Porret ont démissionné de leur poste.

Admissions : La liste des personnes nommées dans le présent procès-verbal fait office de liste de membres.

5. Approbation des nouveaux statuts

José Bonvin détaille les statuts, rappelant le but de l'association : améliorer la qualité de la vie. La volonté de l'association est d'aider des gens qui ont un vrai désir de changer.

Différents points sont abordés :

a. Structure :

Les précisions suivantes sont apportées :

- **Les membres** : peuvent devenir membres, entre autres
 - les personnes intéressées par les buts de l'association,
 - les familles bénéficiaires,
 - les pairs aidants.
- **Le Comité** : nommé par l'AG
- **Le Conseil scientifique** : nommé par l'AG. Il établit la charte de l'association.
- **La Direction** : est chargée d'appliquer les décisions du Comité et est appelée à fournir la majorité des tâches, comme les appels de fonds.

b. Financement :

- Les cotisations des membres (petit %)
- Les bénéficiaires (petit %)
- Institutions privées ou publiques que nous allons solliciter
- Outsourcing de la pair aideance pour les centres de traitement

Dans un premier temps, nous nous concentrons sur le Valais. José Bonvin a dressé une liste non exhaustive des institutions que nous allons contacter.

Être soutenus par Santé Suisse serait une garantie de financement sur plusieurs années.

La Direction doit s'assurer que PairAddicto puisse être considérée comme association d'utilité publique pour que les dons versés puissent être déductibles des impôts.

c. Charte de l'association :

La Direction soumettra au Conseil scientifique une proposition qui sera établie à partir de la charte de la FAPAF.

Vincent Riesen suggère de faire intégrer un point sur la « prédation ». Ce point pourra éventuellement figurer dans le cahier des charges des pairs aidants.

d. Organe de révision : il doit être nommé

Décision

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations

Le montant est fixé à CHF 50.00 par année.

La Direction est chargée d'établir un règlement des cotisations.

7. Élections :

a. Du Comité

Sont candidat·e·s : Arielle Porret, Vincent Riesen et Jean-Jacques Tritten.

Ils sont élus à l'unanimité.

b. Du Président

Est candidat : Vincent Riesen.

Il est élu à l'unanimité.

c. Du Conseil scientifique

Sont candidat·e·s : Marie-Claude Blaser et Dominique Bourgeois.

Ils sont élus à l'unanimité.

d. De l'Organe de révision

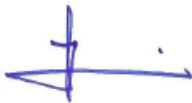
Sont candidates : Nicole Bonvin et Laetitia Lopez

Elles sont élues à l'unanimité.

8. Divers

- a. Site internet : les membres du Comité et du Conseil figureront sur le site Internet.
La Direction leur enverra un canevas pour écrire une petite biographie.
- b. Groupe whatsapp : un groupe whatsapp sera créé.
- c. Prochaines dates :
Comité et Conseil scientifique : 16 mai à 20 h par zoom.
- d. Papable pour le Conseil scientifique : Jean-Alain Dubois. Jean-Jacques Tritten prend contact avec lui.

La séance est levée à 12 h 15.



José Bonvin
Président de la séance



Arielle Porret
Secrétaire de la séance